

Arrêté N° MA-ART-2023-227

**OBJET : Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public à des fins commerciales, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, le vendredi 3 novembre 2023**

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande en date du 23 octobre 2023 de M. Miguel HALEZ, sollicitant l'autorisation d'installer son camion-magasin sur le domaine public, le vendredi 3 novembre 2023, de 10 h 00 à 15 h 00, afin de procéder à des ventes de matériel,

**Considérant** qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'accorder, à titre exceptionnel, une autorisation d'occupation du Domaine Public à des fins commerciales.

## ARRÊTE

Article 1 : M. Miguel HALEZ, commerçant non sédentaire, immatriculé au registre SIREN 326414026, est autorisé, après avoir acquitté un droit de place de 30 euros auprès du régisseur municipal à l'accueil de la mairie, à installer son camion-magasin Place du Marché (Parking arrière de la Poste) à Aunay/Odon, le vendredi 3 novembre 2023, de 10 h 00 à 15 h 00, afin d'effectuer des ventes de matériel.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de tous genres sera interdit sur l'emplacement balisé par les services techniques, le **vendredi 3 novembre 2023, de 10 h 00 à 15 h 00.**

Article 3 : L'arrêté municipal sera affiché 4 jours avant le stationnement du camion dans le parking de la Place du Marché. Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées, 48 heures avant, par la pose de barrières et panneaux de signalisation réglementaires installés par les services techniques de la commune.

Article 4 :  
Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.  
Tous véhicules en infraction à l'interdiction de stationner pourront être mis en fourrière au frais des propriétaires.

Article 5 :  
L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Madame la Directrice Générale des Services,  
- Les services municipaux de la commune de Les Monts d'Aunay  
Chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

